

FINALE DE LIGUE 2018-2019

CSL - Article 2.7 - Tenue sportive

>>> Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu <<<

- > polo de couleur unie, bicolore (les motifs bariolés sont interdits), manches courtes ou longues celui-ci est rentré dans le pantalon un liseré de couleur différente est autorisé ;
- > pantalon de ville de **couleur noire** (sans clous et sans poches apparentes latérales et frontales sont interdites) tombant sur les chaussures, chaussettes noire
- > chaussures **fermées** de teinte unie **noire** (y compris la semelle), aucun marquage ou logo n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure.

A AFFICHER DANS LE CLUB